

# Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

**Nom:** Ant Bait 1R-trans phenothrin

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** 130/19/L-M00-000

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** LU-0013093-0000

## Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
2. Composition et formulation de la famille de produits	3
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	3
1. Informations administratives sur le méta-RCP - <b>Meta SPC 1</b>	3
2. Composition du méta-RCP	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	4
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	4
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	8
6. Autres informations	9
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	9
1. Informations administratives sur le méta-RCP - <b>Meta SPC 2</b>	9
2. Composition du méta-RCP	10
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	10
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	11
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	13
6. Autres informations	14
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	14
1. Informations administratives sur le méta-RCP - <b>Meta SPC 3</b>	16
2. Composition du méta-RCP	16
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	17
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	17
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	19
6. Autres informations	20
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	21

## Partie 1. - Premier niveau d'information

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom

Ant Bait 1R-trans phenothrin

#### 1.2. Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

#### 1.3. Titulaire de l'autorisation

##### Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	Henkel AG & Co. KGaA
Adresse	Henkelstrasse 67 40191 Duesseldorf Allemagne

##### Numéro de l'autorisation

130/19/L-M00-000

##### Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

LU-0013093-0000

##### Date de l'autorisation

05/06/2019

##### Date d'expiration de l'autorisation

30/04/2029

#### 1.4. Fabricant(s) des produits biocides

##### Nom du fabricant

IGO srl

##### Adresse du fabricant

Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant'Alessandro (Bergame) Italie

##### Emplacement des sites de fabrication

Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant'Alessandro (Bergame) Italie

**Nom du fabricant**

Consultoria Tecnica e Representações, Lda. (CTR)

**Adresse du fabricant**

Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal

**Emplacement des sites de fabrication**

Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal

**Nom du fabricant**

Laboratorio Chimico Farmaceutico Sanmarinese

**Adresse du fabricant**

Strada del Marano 95 47896 Faetano San Marino

**Emplacement des sites de fabrication**

Strada del Marano 95 47896 Faetano San Marino

**Nom du fabricant**

HENKEL HOMECARE KOREA

**Adresse du fabricant**

3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, non disponible Ansan city, Gyeonggi-do Corée, République de

**Emplacement des sites de fabrication**

3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, non disponible Ansan city, Gyeonggi-do Corée, République de

**Nom du fabricant**

Godrej Consumer Products Ltd

**Adresse du fabricant**

Eastern Express Highway, Vikhroli (Est) 400079 Bombay Inde

**Emplacement des sites de fabrication**

131/1-4, Cuddalore Road, Kattukuppam, Manapet (PO) 607402 Pondicherry Inde

### 1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	59 - (1R)-trans-phénothrine
<b>Nom du fabricant</b>	Sumitomo Chemical UK Sucursal en España (SCUK(ES)) (Acting for Sumitomo Chemical (UK) PLC (UK))
<b>Adresse du fabricant</b>	Calle Diputacio 279 ESC. P. 5 PTA. 08007 Barcelone Espagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Misawa Works, Aza-Sabishirotaira, Oaza-Misawa Aomori 033-0022 Misawa Japon

## 2. Composition et formulation de la famille de produits

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065 - 0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Substance non active	2634-33-5	220-120-9	0 - 0,048

### 2.2. Type(s) de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

## Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

### 1. Informations administratives sur le méta-RCP

#### 1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 1

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

### 1.3 Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

## 2. Composition du méta-RCP

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093 - 0,093

### 2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

RB - Appât (prêt à l'emploi)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le récipient dans les déchets ménagers conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

#### 4.1 Description de l'utilisation

##### Utilisation 1 - UTILISATION DE TP 18

<b>Type de produit</b>	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ce produit est destiné à la lutte contre les fourmis adultes en intérieur et en extérieur.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: <i>Lasius niger</i> Nom commun: Ants Stade de développement: Adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Extérieur  Pour utilisation dans et autour des bâtiments.
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Les appâts pour fourmis sont des stations d'appât prêtes à l'emploi
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: Voir le numéro de méta-RCP approprié et la rubrique se rapportant au moment de l'application Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Méta-RCP 1 : Un ou deux appâts tous les 10 m <sup>2</sup> . Ceci correspond à des concentrations de substance active de 0,0052 à 0,0105 g/10 m <sup>2</sup> pour l'appât seul contenant (TP-050-C1), selon que 1 ou 2 appâts/10 m <sup>2</sup> sont utilisés. Remplacer l'appât pour fourmis tous les trois mois ou lorsque l'appât pour fourmis est vide.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Méta-RCP 1 : (TP-050-C1), Station en polystyrène à un seul appât, contenant 5 g d'appât.  Plusieurs stations d'appât sont emballées ensemble.



#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Enlever les rabats situés sur le côté de la station d'appât.

Placer la station d'appât (à l'abri de la pluie) sur une surface plane proche du nid ou sur les itinéraires suivis par les fourmis.

Utiliser une ou deux stations d'appât tous les 10 m<sup>2</sup>.

Après avoir disposé les stations d'appât, attendre au moins une semaine avant de les déplacer.

Après 4 semaines, vous devriez remarquer la disparition des fourmis.

Remplacer la station d'appât tous les trois mois ou lorsque la station d'appât est vide.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas appliquer dans des endroits qui peuvent être en contact avec des aliments.

Conserver et disposer hors de portée des enfants et des animaux.  
Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.  
Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appât.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Yeux : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.  
Peau : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.  
Inhalation : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.  
Ingestion : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.

Effets potentiels sur l'environnement :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Description des premiers secours :

Pas de conditions requises spéciales. Il est recommandé de respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Éliminer le contenu/réceptacle avec les déchets ménagers conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stable pendant 33 mois dans des conditions de stockage ambiantes dans les stations d'appât pour fourmis en polystyrène. Une fois qu'elles sont activées, remplacer les stations d'appât après 3 mois ou lorsqu'elles sont vides.

## **5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP**

### **5.1. Consignes d'utilisation**

Voir la rubrique 4.1.1

### **5.2. Mesures de gestion des risques**

Voir la rubrique 4.1.2

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir la rubrique 4.1.3

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Voir la rubrique 4.1.4

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir la rubrique 4.1.5

## 6. Autres informations

Protéger les stations de la pluie.

Les pyréthroïdes peuvent provoquer une paresthésie (brûlure et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

## 7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

### 7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

#### Nom commercial

Vapona Boîte Anti-Fourmis C1

Marché: LU

#### Numéro de l'autorisation

LU-0013093-0001 1-1

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -  
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3- (2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093

## 1. Informations administratives sur le méta-RCP

### 1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 2

## 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-2

## 1.3 Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

## 2. Composition du méta-RCP

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065 - 0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Substance non active	2634-33-5	220-120-9	0,015 - 0,048

### 2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

RB - Appât (prêt à l'emploi)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
Tenir hors de portée des enfants.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Recueillir le produit répandu.  
Éliminer le récipient dans les déchets ménagers conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - UTILISATION DE TP 18

<b>Type de produit</b>	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ce produit est destiné à la lutte contre les fourmis adultes en intérieur et en extérieur.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: Ants Stade de développement: Adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Extérieur  Pour utilisation dans et autour des bâtiments.
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Les appâts pour fourmis sont des stations d'appât prêtes à l'emploi
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: Voir le numéro de méta-RCP approprié et la rubrique se rapportant au moment de l'application Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Un ou deux appâts tous les 10 m <sup>2</sup> pour le produit IIRD-08002 qui correspond à un taux de dosage de 0,0037 à 0,0073 g/10 m <sup>2</sup> et J-70021 qui correspond à un taux de dosage de 0,0049 à 0,0098 g/10 m <sup>2</sup> selon que 1 ou 2 stations d'appât sont utilisées pour 10 m <sup>2</sup> . Le produit TP-050-C2 peut être commercialisé sous la forme d'une station à un seul appât et est utilisé à un taux de dosage de 1 ou 2 stations d'appât pour 10 m <sup>2</sup> (ceci correspond à un taux de dosage de 0,005 à 0,0105 g/10 m <sup>2</sup> ). Remplacer l'appât pour fourmis tous les trois mois ou lorsque l'appât pour fourmis est vide.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	TP-050-C2 : Station à un seul appât, contenant 5 g d'appât. Matériau polystyrène.  IIRD-08002 et J-70021 : Capsule thermoformée, contenant 5 g d'appât. L'emballage est un matériau thermofilm PET/PE/EVOH/PE transparent avec un matériau de fermeture en aluminium comme feuille d'étanchéité.

Plusieurs stations d'appât sont emballées ensemble.

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Instructions pour les stations à un seul appât :

Enlever les rabats situés sur le côté de la station d'appât.

Placer la station d'appât (à l'abri de la pluie) sur une surface plane proche du nid ou sur les itinéraires suivis par les fourmis.

Utiliser une ou deux stations d'appât tous les 10 m<sup>2</sup>

Après avoir disposé les stations d'appât, attendre au moins une semaine avant de les déplacer.

Après 4 semaines, vous devriez remarquer la disparition des fourmis. Remplacer la station d'appât tous les trois mois ou lorsque la station d'appât est vide.

Instructions pour station à un seul appât (de type capsule thermoformée) :

Enlever le couvercle transparent.

Placer la station d'appât dans une position horizontale sur une surface uniforme sur les trajets utilisés par les fourmis ou à proximité du nid dans des endroits protégés de la pluie.

Utiliser une ou deux stations d'appât tous les 10 m<sup>2</sup>.

Activer la station d'appât en appuyant fermement sur la capsule de gel vers le bas. Remettre le couvercle transparent pour éviter que de l'eau ne rentre dans la capsule.

Après avoir disposé les stations d'appât, attendre au moins une semaine avant de les déplacer.

Après 4 semaines, vous devriez remarquer la disparition des fourmis.

Remplacer la station d'appât tous les trois mois ou lorsque la station d'appât est vide.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas appliquer dans des endroits qui peuvent être en contact avec des aliments.

Conserver et disposer hors de portée des enfants et des animaux.

Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.

Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appât.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Yeux : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.

Peau : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.

Inhalation : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.

Ingestion : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.

Effets potentiels sur l'environnement :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Description des premiers secours :

Pas de conditions requises spéciales. Il est recommandé de respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

#### **4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Éliminer le contenu/réceptacle avec les déchets ménagers conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

#### **4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Stable pendant 31 mois (IIRD-08002 and J-70021)/33 mois (TP-050-C2) dans des conditions de stockage ambiantes dans des stations d'appât pour fourmis en polystyrène ou acrylonitrile-méthylacrylate + PE/EVOH + aluminium. Une fois qu'elles sont activées, remplacer les stations d'appât après 3 mois ou lorsqu'elles sont vides.

### **5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

Voir la rubrique 4.1.1

#### **5.2. Mesures de gestion des risques**

Voir la rubrique 4.1.2

#### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir la rubrique 4.1.3

--

**5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Voir la rubrique 4.1.4
------------------------

**5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir la rubrique 4.1.5
------------------------

**6. Autres informations**

Protéger les stations de la pluie.  Les pyréthroïdes peuvent provoquer une paresthésie (brûlure et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.
---

**7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP**

**7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

<b>Nom commercial</b>	Vapona Boîte Anti-Fourmis C2	Marché: LU
<b>Numéro de l'autorisation</b> <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	LU-0013093-0002 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Substance non active	2634-33-5	220-120-9	0,048

### Nom commercial

Vapona Boîte Anti-Fourmis Extra

Marché: LU

### Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

LU-0013093-0003 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,087
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Substance non active	2634-33-5	220-120-9	0,015

### Nom commercial

Vapona Boîte Anti-Fourmis

Marché: LU

Vapona Piège à Fourmis

Marché: LU

Citin Piège à Fourmis

Marché: LU

### Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -  
Autorisation nationale)

LU-0013093-0004 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3- (2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)- one	Substance non active	2634-33-5	220-120-9	0,015

## 1. Informations administratives sur le méta-RCP

### 1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 3

### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-3

### 1.3 Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

## 2. Composition du méta-RCP

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093 - 0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Substance non active	2634-33-5	220-120-9	0,015 - 0,048

## 2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

### Formulation(s)

RB - Appât (prêt à l'emploi)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

### Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

### Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
Tenir hors de portée des enfants.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Recueillir le produit répandu.  
Éliminer le récipient dans les déchets ménagers conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - UTILISATION DE TP 18

### Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ce produit est destiné à la lutte contre les fourmis adultes en intérieur et en extérieur.

### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de

Nom scientifique: Lasius niger  
Nom commun: Ants

<b>développement)</b>	Stade de développement: Adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Extérieur  Pour utilisation dans et autour des bâtiments.
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Les appâts pour fourmis sont des stations à double appât prêtes à l'emploi
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: Voir le numéro de méta-RCP approprié et la rubrique se rapportant au moment de l'application Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Double appât : Un ou deux appâts tous les 10 m <sup>2</sup> . Ceci correspond à des concentrations de substance active de 0,0059 à 0,0119 g/10 m <sup>2</sup> pour le double appât contenant (TP-050-C1b et TP-050-C2), selon que 1 ou 2 appâts/10 m <sup>2</sup> sont utilisés. Remplacer l'appât pour fourmis tous les trois mois ou lorsque l'appât pour fourmis est vide.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	(Enceinte 1 de TP-050-C1b et enceinte 2 de TP-050-C2) Station à double appât dotée de deux cavités contenant de l'appât. L'enceinte 1 contient 5 g d'appât et l'enceinte 2 contient 0,65 g d'appât. Matériau polystyrène. Plusieurs stations d'appât sont emballées ensemble.

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- 1) Localisez la languette rugueuse sur le piège.
- 2) Retirez cette languette en la remuant de haut en bas jusqu'à ce qu'elle se détache. Jetez la languette une fois retirée du piège.
- 3) Remplacez le piège tous les 3 mois ou lorsque celui-ci est vide.

Placer la station d'appât (à l'abri de la pluie) sur une surface plane proche du nid ou sur les itinéraires suivis par les fourmis.  
Utiliser une ou deux stations d'appât tous les 10 m<sup>2</sup>.

Après avoir disposé les stations d'appât, attendre au moins une semaine avant de les déplacer.  
Après 4 semaines, vous devriez remarquer la disparition des fourmis.  
Remplacer la station d'appât tous les trois mois ou lorsque la station d'appât est vide.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas appliquer dans des endroits qui peuvent être en contact avec des aliments.

Conserver et disposer hors de portée des enfants et des animaux.  
Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.  
Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appât.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Yeux : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.  
Peau : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.  
Inhalation : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.  
Ingestion : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.

Effets potentiels sur l'environnement :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Description des premiers secours :

Pas de conditions requises spéciales. Il est recommandé de respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Éliminer le contenu/réceptacle avec les déchets ménagers ... conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stable pendant 33 dans des conditions de stockage ambiantes dans les stations d'appât pour fourmis en polystyrène . Une fois qu'elles sont activées, remplacer les stations d'appât après 3 mois ou lorsqu'elles sont vides.

### 5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

## 5.1. Consignes d'utilisation

Voir la rubrique 4.1.1

## 5.2. Mesures de gestion des risques

Voir la rubrique 4.1.2

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la rubrique 4.1.3

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir la rubrique 4.1.4

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la rubrique 4.1.5

## 6. Autres informations

Protéger les stations de la pluie.

Les pyréthroïdes peuvent provoquer une paresthésie (brûlure et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

## 7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

### 7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

<b>Nom commercial</b>	Boîte Anti-Fourmis (enceinte1)	Marché: LU
	Citin Boîte Anti-Fourmis (enceinte1)	Marché: LU
	Boîte Anti-Fourmis Double (enceinte1)	Marché: LU
	Vapona Anti-Fourmis 2 en 1 (enceinte 1)	Marché: LU
	Vapona Anti-Mieren 2 in 1 (enceinte 1)	Marché: LU
	Zensect Anti-Fourmis 2 en 1 (enceinte 1)	Marché: LU
	Zensect Anti-Mieren 2 in 1 (enceinte 1)	Marché: LU
<b>Numéro de l'autorisation</b>	LU-0013093-0005 1-3	

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Substance non active	2634-33-5	220-120-9	0,015

**Nom commercial**

Boîte Anti-Fourmis (enceinte2)	Marché: LU
Citin Boîte Anti-Fourmis (enceinte 2)	Marché: LU
Boîte Anti-Fourmis Double (enceinte2)	Marché: LU
Vapona Anti-Fourmis 2 en 1 (enceinte 2)	Marché: LU
Vapona Anti-Mieren 2 in 1 (enceinte 2)	Marché: LU
Zensect Anti-Fourmis 2 en 1 (enceinte 2)	Marché: LU
Zensect Anti-Mieren 2 in 1 (enceinte 2)	Marché: LU
LU-0013093-0006 1-3	

**Numéro de l'autorisation**

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -  
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3- (2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)- one	Substance non active	2634-33-5	220-120-9	0,048